

# Systeme de Garantie des Dépôts

Fiche d'information et notes explicatives

Saxo Banque

# Système de Garantie des Dépôts

## SAXO BANQUE

### FICHE D'INFORMATION ET NOTES EXPLICATIVES RELATIVES A LA PROTECTION DE VOS DEPOTS PAR LE SYSTEME DE GARANTIE DES DEPOTS DANOIS

#### 1. INTRODUCTION

Saxo Banque opère désormais en qualité de succursale française de Saxo Bank A/S (ci-après **Saxo**), établissement de crédit dont le siège social se situe au Danemark, à la suite d'une opération de fusion entre l'établissement néerlandais BinckBank N.V. et Saxo. Saxo dispose d'un agrément en qualité d'établissement de crédit en vertu de la loi danoise. Saxo Banque opère également en qualité d'établissement de crédit au travers d'une succursale française de Saxo.

Saxo, en tant qu'établissement de crédit danois, adhère et participe au système de garantie des dépôts danois qui viendrait protéger les dépôts des clients en cas de défaillance de l'établissement qui les détient. En tant que succursale française d'un établissement de crédit danois, Saxo Banque relève donc également du système de garantie des dépôts danois. En raison d'une harmonisation prévue par la réglementation européenne, ce système de protection est très similaire au système de garantie des dépôts français. En effet, au sein de l'Union européenne, le législateur a souhaité que tous les systèmes de garantie des dépôts offrent une protection équivalente dans tous les Etats membres. La principale différence entre le système de garantie des dépôts danois et le système de garantie des dépôts français est l'autorité ou l'organisme qui gère ce système : pour le système de garantie des dépôts français, il s'agit du Fonds de garantie des dépôts et de résolution (le **FGDR**), tandis que pour le système de garantie des dépôts danois (qui s'applique à Saxo et Saxo Banque) il s'agit du Fonds de garantie danois (« *Garantiformuen* »).

En cas de défaillance de Saxo ou de Saxo Banque, votre argent sur les comptes Saxo ou de Saxo Banque est ainsi légalement protégé par le Fonds de garantie danois jusqu'à 100 000 euros. Cette protection s'applique par déposant et couvre le montant total que vous avez sur vos comptes. Aucune démarche n'est attendue de votre part pour bénéficier de cette protection en cas de défaillance.

Pour de plus amples informations sur le système de garantie des dépôts danois, vous pouvez consulter la « Fiche d'Information sur le système de garantie des dépôts » (**Voir annexe**). Vous trouverez également des informations sur le système de garantie des dépôts danois sur le site : <https://www.home.saxo/fr-fr>.

#### 2. QUESTIONS FREQUENTES

1. **Qu'est-ce qu'est le système de garantie des dépôts** La garantie des dépôts s'exerce par le biais d'un système de garantie des dépôts (ici le *Garantiformuen*) et permet de protéger les fonds des clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire. Plus concrètement, en cas de faillite d'une banque, cette garantie permet d'indemniser les déposants concernés à hauteur du montant de leurs avoir et dans la limite de 100 000 euros.
2. **Qu'est-ce qui est protégé ?** Le système de garantie des dépôts protège les clients pour les sommes déposées sur les comptes, livrets ou plans d'épargne auprès d'une banque. Il s'agit par exemple, des sommes déposées sur votre compte courant, votre compte d'épargne ou votre compte à terme. Vos investissements, par exemple dans des obligations, des actions ou des actifs numériques (cryptos) ne sont pas protégés par le système de garantie des dépôts.

## Système de Garantie des Dépôts

3. **Qui est protégé par le système de garantie des dépôts ?** Sous réserve des exclusions prévues par la réglementation, le système de garantie des dépôts protège automatiquement les fonds des personnes physiques et des personnes morales qui ont un compte chez Saxo Banque.

4. **Qui n'est pas protégé par le système de garantie des dépôts ?** Certaines personnes physiques ou morales (personnes jugées pour fraude ou blanchiment), toutes les entreprises et organismes du secteur financier (tels que les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, les fonds de pension, etc.), ainsi que les administrations publiques, ne sont pas couvertes par le système de garantie des dépôts.

5. **Quel est le montant maximal de l'indemnisation dans le cadre du système de garantie des dépôts ?**

Le système de garantie des dépôts protège votre argent sur les comptes Saxo Banque jusqu'à 100 000 euros. Cette limite s'applique par déposant et concerne le montant total de vos avoirs sur tous vos comptes Saxo Banque.

### Exemple de calcul

Par exemple, si un titulaire de compte dispose d'un compte d'épargne de 90 000 euros et d'un compte courant de 20 000 euros, il ne sera remboursé qu'à hauteur de 100 000 euros. Pour les 10 000 euros restants, le titulaire du compte peut introduire une réclamation auprès du liquidateur judiciaire.

**Noms commerciaux multiples.** Cette méthode s'applique également si un établissement de crédit exerce ses activités sous différents noms commerciaux. Cela signifie que tous les dépôts portant un ou plusieurs de ces noms commerciaux sont couverts au total jusqu'à 100 000 euros.

**Parfois une couverture plus élevée.** Dans certains cas, les dépôts supérieurs à 100 000 euros sont protégés. C'est par exemple le cas pour les dépôts sur des comptes d'épargne-pension en vertu de la législation.

**Avez-vous un compte commun (et/ou) avec quelqu'un, par exemple avec votre partenaire ?** Dès lors, tous les titulaires du compte bénéficient d'une protection indépendante par le système de garantie des dépôts danois. Un compte à deux personnes peut donc être protégés jusqu'à un montant maximum de 200 000 euros si ces personnes n'ont pas d'autres comptes Saxo.

6. **Comment puis-je être indemnisé dans le cadre du système de garantie des dépôts ?** Le système de garantie des dépôts sera activé en cas de faillite de Saxo ou de Saxo Banque. Si vous êtes un client de Saxo Banque, la communication et l'indemnisation s'effectueront en principe par l'intermédiaire du FGDR pour le compte et conformément aux instructions du Fonds de garantie danois. Le FGDR vous fournira des informations sur les démarches exactes à suivre pour recevoir votre indemnisation.

En général, les dépôts (jusqu'à 100 000 euros) sont remboursés dans les sept jours ouvrables suivant l'activation du système de garantie des dépôts. Lorsque votre argent est protégé par le système de garantie des dépôts d'un autre pays, il peut s'écouler plus de temps avant que vous ne récupériez votre argent en cas de faillite de votre banque. Le remboursement est effectué par l'intermédiaire du FGDR, mais celui-ci le fait pour le compte du système de garantie des dépôts danois. C'est ce dernier qui détermine qui reçoit quelle compensation.

Les coordonnées du Fonds de garantie danois se trouvent dans la Fiche d'Information sur le système de garantie des dépôts. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [www.gii.dk](http://www.gii.dk).

# Systeme de Garantie des Depôts

# Système de Garantie des Dépôts

## ANNEXE

### FICHE D'INFORMATION SUR LE SYSTÈME DE GARANTIE DES DÉPÔTS

FICHE D'INFORMATION À L'INTENTION DU DÉPOSANT	
Informations de base sur la protection des dépôts	
La protection des dépôts effectués auprès de Saxo Banque est assurée par :	Le système de garantie danois ( <i>Garantiformuen</i> , <b>le Fonds de garantie danois</b> ), administré par l'Autorité de garantie des dépôts danoise ( <i>Finansiel Stabilitet</i> ). (1)
Plafond de la protection :	100 000 EUR par déposant et par établissement de crédit. (2)
Si vous avez plusieurs dépôts dans le même établissement de crédit :	Tous vos dépôts enregistrés sur vos comptes ouverts dans le même établissement de crédit entrant dans le champ de la garantie sont « agrégés » pour déterminer le montant éligible à la garantie et le montant de l'indemnisation est plafonné à 100 000 EUR. (2)
Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes :	Le plafond de 100 000 EUR s'applique à chaque déposant séparément. Le solde du compte joint est réparti entre ses cotitulaires; la part de chacun est additionnée avec ses avoirs propres pour le calcul du plafond de garantie qui s'applique à lui. (3)
Délai de remboursement en cas de défaillance de l'établissement de crédit :	7 jours ouvrables (4)
Monnaie du remboursement:	Euros (ou autre devise pertinente)
Correspondant :	<i>Garantiformuen</i> Sankt Annæ Plads 13, 2. TÉLÉ. DK-1250 København K Danemark Tél. +45 33 14 62 45 Courriel : <a href="mailto:gii@gii.dk">gii@gii.dk</a>
Pour en savoir plus :	<a href="mailto:gii@gii.dk">gii@gii.dk</a>
Accusé de réception par le déposant :	Cette fiche d'information est disponible à l'adresse suivante : <a href="https://www.home.saxo/fr-fr">https://www.home.saxo/fr-fr</a> . En acceptant nos conditions générales et en commençant à utiliser le compte, vous confirmez également que vous avez reçu les informations contenues dans cette fiche d'information.
<b>Informations complémentaires</b>	

# Système de Garantie des Dépôts

**Autres informations importantes :** En général, tous les déposants, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, sont couverts par le système de garantie des dépôts. Les exceptions applicables à certains dépôts sont indiquées sur le site internet du système de garantie des dépôts compétent, en l'occurrence le système de garantie des dépôts danois. Votre établissement de crédit vous indiquera aussi sur demande si certains produits sont garantis ou non. Si un dépôt est garanti, l'établissement de crédit le confirmera également sur le relevé de compte.

**(1) Système responsable de la protection de votre dépôt**

Votre dépôt est garanti par le système légal de garantie des dépôts danois. En cas d'insolvabilité de votre établissement de crédit, vos dépôts seront remboursés jusqu'à 100 000 EUR.

**(2) Limite générale de la protection**

Si un dépôt est indisponible parce qu'un établissement de crédit n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont remboursés par un système de garantie des dépôts. Le remboursement est plafonné à 100 000 EUR par personne et par établissement de crédit.

Cela signifie que tous les dépôts auprès d'un même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le niveau de garantie (sous réserve de l'application des dispositions légales ou contractuelles relatives à la compensation avec ses comptes débiteurs). Si, par exemple, un déposant détient un compte d'épargne dont le solde s'élève à 90 000 EUR et un compte courant dont le solde s'élève à 20 000 EUR, son remboursement sera limité à 100 000 EUR.

Dans certains cas, les dépôts d'un montant supérieur à 100 000 EUR sont protégés.

**(3) Limite de protection des comptes joints**

En cas de comptes joints, le plafond de 100 000 EUR s'applique à chaque déposant.

**(4) Remboursement**

Le système de garantie des dépôts compétent est le Fonds de garantie danois (« *Garantiformuen* »), Sankt Annæ Plads 13, 2. tv. DK-1250 København K Danemark, tél. +45 33 14 62 45, e-mail : [gii@gii.dk](mailto:gii@gii.dk), site web : [www.gii.dk](http://www.gii.dk). Il remboursera vos dépôts (jusqu'à 100 000 EUR) dans un délai de 7 jours ouvrables.

Si vos dépôts sont protégés par le système de garantie des dépôts d'un autre pays, il peut s'écouler plus de temps avant que vous ne soyez remboursé en cas de faillite de votre banque. En tant que clients de Saxo Banque (une succursale d'une banque danoise en France), il prendra peut-être plus de temps avant que vous ne soyez remboursé. Le remboursement est effectué par l'intermédiaire du FGDR, mais celui-ci le fait pour le compte du système de garantie des dépôts danois. Le système de garantie des dépôts danois détermine qui reçoit quelle compensation.